

**Décision prise dans le cadre de la délégation  
du conseil d'administration,**

**LE PRESIDENT,**

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2 et L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président ;
- Vu** la délibération du Conseil de la Faculté de Pharmacie en date du 9 avril 2015 ;

**DECIDE**

**Article 1**

Les tarifs applicables au sein de la Faculté de Pharmacie sont fixés conformément à la liste jointe.

**Article 2**

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

**Article 3**

Le Directeur général des services et l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée de manière permanente à la Présidence, dans les locaux de la Faculté de Pharmacie et publiée sur le site intranet de l'Université.

Fait à Nancy, le 11 juin 2015



Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

**16 JUIN 2015**

**Tarifification des plateformes d'enseignements spécialisés**

Tarif horaire pour une prestation complémentaire salle de TP	50 €
--	------

**Tarifification d'une réunion à distance par webconférence**

Frais d'une réunion à distance par webconference	70 €
Frais de communication couplés à la webconference	Forfait 15 €
Test de faisabilité avant la réunion	30 €/heure
Assistance technique avant et pendant la réunion	30 €/heure

**Tarifification pour la mise à disposition d'un personnel technique  
(amphithéâtre, salles d'enseignement et plateformes pédagogiques)**

1 technicien	30 €/heure charges sociales comprises
1 assistant ingénieur informatique	40 €/heure charges sociales comprises

**Tarifification pour prestations complémentaires spécifiques à la Plateforme informatique**

- **Pour les formations extérieures à l'Université**

Charges par poste informatique	20 €
Installation de logiciels spécifiques	150 €
Utilisation de logiciels propriétaires	150 €
Assistance technique avant et pendant la réunion	30 €/heure

- **Pour les formations dispensées au sein de l'Université ou d'un établissement ayant signé une convention avec celle-ci**

Formation dispensée par un intervenant de l'Université	10 €/heure sans changement
Formation dispensée par un intervenant extérieur à l'Université	Tarifification UL

**Tarif de photocopies**

Photocopie hall (laboratoires de recherche, TP, et enseignants chercheurs)	0.08 €
Cartes photocopies vendues aux étudiants et au personnel	
- 100 photocopies	8 €
- 250 photocopies	18.50 €
- 500 photocopies	36 €
- 1000 photocopies	70 €
Remplacement carte	1 €